

Question orale de M. Desmet : Plaine de jeux communale.

M. Desmet a pris connaissance par la lecture du Wolvendael des nouvelles dispositions qui régiront la plaine de jeux communale dès l'été prochain.

Il déplore qu'il n'ait pas été possible d'en discuter lors d'une commission ou d'une séance du Conseil communal, qui, en tant qu'organe politique de la commune, est l'instance habilitée pour approuver de telles modifications.

Cette année, la plaine de jeux n'accueillera pas les enfants durant les trois dernières semaines du mois d'août. Cela signifie donc que la période d'accueil a été réduite de 30 % ! Pourtant, ce lieu constitue l'unique possibilité de vacances récréatives et ludiques pour certains enfants. Toutes les familles uccloises n'ont pas les moyens de s'offrir le « club Med » ! Les parents qui travaillent devront, quant à eux, se tourner une fois de plus vers des structures d'accueil privées exigeant l'engagement de dépenses dont le montant s'élève au minimum à 100 € par enfant pour une semaine.

Quelles sont les raisons ayant justifié ce choix, socialement injuste et discriminatoire ? Cette position a-t-elle été approuvée par tous les membres du Collège ?

Néanmoins, M. Desmet reconnaît que, parmi les profondes modifications apportées à l'organisation de la plaine de jeux estivale depuis 2006, certaines ont été incontestablement positives. D'ailleurs, le groupe Ecolo n'a pas manqué de le souligner.

M. Desmet souhaiterait être informé des modifications des coûts de fréquentation opérées depuis 2006, sachant qu'actuellement le tarif hebdomadaire appliqué est de 40 € pour les Ucclois et 80 € pour les non-Ucclois.

Le Collège pourrait-il préciser comment la fréquentation globale de ce service social offert à la population a évolué au cours de cette même période.

Nonobstant l'édition de juin du Wolvendael, quand et comment les familles ont-elles été informées des nouvelles dispositions limitant la période d'encadrement des enfants ? Indépendamment même du coût financier, les structures privées sont-elles en mesure d'accueillir les enfants dont les familles sont en quête d'encadrement pour les trois dernières semaines d'août ? Quelle aide leur sera apportée ? Les services sociaux de la commune ont-ils été pris en considération dans ces nouvelles dispositions, de manière à offrir un soutien financier aux familles qui devront assumer un coût supplémentaire ?

Mme l'Echevin Maison répond que le fonctionnement de la plaine de jeux a fait l'objet d'améliorations significatives depuis 2008.

En 2008, cette plaine de jeux a été transférée de l'Institut du Wolvendael à la Haute Ecole De Fré. Néanmoins, cette dernière a refusé que les activités de la plaine de jeux organisées dans ses murs soient prolongées au-delà du 15 août.

Lorsque Mme Maison est entrée en fonction à l'échevinat de l'Education, les enfants pouvaient fréquenter la plaine de jeux à la carte pour un tarif de 1 euro par jour. Dans ces conditions, la plaine de jeux tendait à devenir une énorme garderie ingérable, privée de tout projet pédagogique structuré, vu que les enfants pouvaient être déposés un jour et non le lendemain. L'instauration de prix à la semaine s'est avérée une réforme nécessaire pour mettre un peu d'ordre dans l'organisation.

Par ailleurs, le maintien d'un tarif à 1 euro n'était plus tenable, même à l'égard de familles en difficulté, vu que le CPAS ou d'autres instances sont susceptibles d'intervenir pour mettre en œuvre des mécanismes de solidarité. De toute façon, les tarifs appliqués par l'administration communale demeurent très concurrentiels par rapport aux montants en vigueur dans le secteur privé.

Au début, la plaine de jeux communale appliquait un tarif de 25 € par semaine, soit 5 € par jour, qui a fait l'objet d'une augmentation il y a 5 ans pour passer à 40 € la semaine. Depuis lors, les montants n'ont pas été modifiés.

Selon Mme l'Echevin Maison, le tarif ucclois de 40 € par semaine demeure très raisonnable, si on prend en considération le fait qu'il est extrêmement difficile de trouver des stages privés à moins de 120 € la semaine.

L'administration communale impose un tarif de 80 € aux non-Ucclois afin d'éviter l'exode d'une commune à l'autre d'usagers en quête de prix plus favorables.

La fréquentation moyenne de la plaine de jeux peut être évaluée à une centaine d'enfants pour les classes maternelles et une centaine d'enfants pour les classes primaires. La fréquentation antérieure était sans doute numériquement plus importante mais vu qu'auparavant, les enfants allaient et venaient à leur gré de façon discontinue, les deux situations ne sont en rien comparables.

De plus, la fréquentation est structurellement plus faible en août qu'en juillet. Le nombre de moniteurs pressenti doit donc être revu à la baisse, de manière à correspondre à la demande effective.

Mme l'Echevin Maison ne partage pas du tout le point de vue selon lequel il y aurait une politique visant à mettre délibérément en difficulté des familles déjà fragilisées. En effet, durant les périodes de moindre fréquentation, il faut moins de moniteurs pour encadrer les enfants.

M. Desmet n'est pas convaincu par les arguments développés par Mme l'Echevin Maison. Il estime que l'encadrement des enfants pourrait être assuré au-delà du 15 août, vu que les conditions imposées par la Haute Ecole De Fré ne sont plus en vigueur depuis le changement d'implantation.